
SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SYSTÈMES DE SECURITE

DIVISION 16 - ELECTRIQUE

SECTION 16770 – SYSTÈME DE TELEVISION EN CIRCUIT FERME (CCTV)

PARTIE 2 – PRODUITS

2.01 GENERALITES

- A. Tout l'équipement et les matériaux utilisés doivent être des composants normalisés qui sont convenablement fabriqués et utilisés dans le système du fabricant.
- B. Tous les systèmes et composants doivent être soumis à un essai intégral et testés en usage réel.
- C. Tous les systèmes et composants doivent être fournis avec la possibilité d'accès à un numéro d'assistance technique gratuit (Etats-Unis et Canada) du fabricant. Le numéro proposera une assistance technique soit au revendeur/à l'installateur ou à l'utilisateur final à titre gratuit, pendant aussi longtemps que le produit est installé.

2.02 EMETTEUR-RECEPTEUR VIDEO/AUDIO DOUBLE VOIE PAR PAIRE TORSADEE NON
BLINDEE A MONTAGE EN BAIE ET CARTE ENFICHABLE, PASSIF, 300 m (1,000 PIEDS)

- A. Le dispositif émetteur-récepteur vidéo/audio double voie par UTP pour la vidéosurveillance à carte enfichable doit être capable de transmettre ou de recevoir deux signaux audio de niveau de ligne et deux signaux vidéo monochrome ou couleur en bande de base sur un câble à paire torsadée non blindée (UTP) de téléphone jusqu'à une distance de 300 m (1,000 pieds) sans nécessiter une alimentation électrique à l'autre extrémité.
- B. L'émetteur-récepteur doit accepter des signaux vidéo en bande de base à partir d'un câble coaxial 75 ohms et des signaux audio de 600 ohms (ou plus faible).
- C. L'émetteur-récepteur doit transmettre des signaux vidéo en bande de base capables de transmettre une charge de 75 ohms, et des signaux audio capables de transmettre une charge de 600 ohms (ou supérieure).
- D. Chaque émetteur-récepteur devra supporter deux voies vidéo et deux voies audio, chacune pouvant être utilisée pour transmettre des signaux dans l'une ou l'autre direction.
- E. Il doit supporter des contrôles Pan/Tilt/Zoom "UTC" jusqu'à 300 m (1000 pieds) lors de l'utilisation avec des émetteurs-récepteurs passifs pour, à la fois, transmettre et recevoir le signal.
- F. Il doit supporter des distances jusqu'à 1.000 m (3.000 pieds) lorsqu'il est utilisé conjointement avec un récepteur amplifié (actif).
- G. L'émetteur-récepteur doit être équipé d'une prise jack RJ-45 non verrouillée pour le branchement d'un câble de téléphone sur l'UTP.
 - a. La broche de signaux Vidéo "a" devra être : Broche 1(+) et broche 2(-)
 - b. La broche de signaux Audio "b" devra être : Broche 3(+) et broche 6(-)
 - c. La broche de signaux Audio "c" devra être : Broche 4(+) et broche 5(-)
 - d. La broche de signaux Vidéo "d" devra être : Broche 8(+) et broche 7(-)

- H. Connecteurs
 - a. Les connecteurs d'interface vidéo doivent être des connecteurs BNC femelles.
 - b. Les connecteurs d'interface audio devront être des prises jacks de téléphone femelles de 0.64 mm (1/4"), avec un signal apparaissant sur les conducteurs de ligne (+) et sonnerie (-).
- I. L'émetteur-récepteur doit avoir la capacité de fonctionner dans le même faisceau de câbles que le téléphone, la télématique, la basse tension ou autres signaux vidéo.
- J. L'émetteur-récepteur doit respecter voire dépasser les spécifications suivantes pour la conception et la performance :
 - a. Avoir un rejet en mode commun courant de 60 dB entre les fréquences de 15 KHz à 5 MHz.
 - b. L'émetteur-récepteur doit avoir une réponse en fréquence de CC à 5 MHz pour la vidéo et 20 Hz à 20 KHz pour l'audio.
 - c. L'émetteur-récepteur doit avoir une atténuation de signal habituelle de 0.5 dB pour la vidéo et généralement 1.5 dB pour l'audio.
 - d. L'émetteur-récepteur doit être réservé à un usage intérieur ou pour utilisation extérieure dans un boîtier de protection pour caméra et permettre une plage de température maximale en service de -20 à 75 degrés Celsius.
- K. L'émetteur-récepteur doit être capable d'utiliser un câble UTP 24-16 AWG (rigide ou toronné).
- L. L'émetteur-récepteur doit être capable d'utiliser un UTP de Catégorie 2 ou supérieure sans compromettre l'immunité aux interférences ou les distances de transmission.
- M. L'émetteur-récepteur doit être d'un poids de 0.19 kg (0.41 livres).
- N. L'émetteur-récepteur doit être conditionné avec un cordon de raccordement de 0.91 m (3 pieds) à RJ-45.
- O. L'émetteur-récepteur doit disposer d'un panneau anodisé maintenu par deux vis prisonnières pour pose dans un système de montage en baie pour la vidéosurveillance par UTP.
- P. L'émetteur-récepteur doit être homologué UL et CUL.
- Q. L'émetteur-récepteur doit être conforme CE.
- R. L'émetteur-récepteur doit être fourni avec une garantie limitée à vie.
- S. L'émetteur-récepteur vidéo/audio double voie par paire torsadée non blindée, passif, 300 m à carte enfichable sur prise de courant (1.000 pieds) pour montage en baie de la gamme NVT devra être le :
 - a. NV-418AR ou
 - b. Similaire homologué